

## **Saintry-sur-Seine : zizanie au conseil municipal, la maire à nouveau mise en minorité**

Le conseil municipal a refusé d'accorder la protection fonctionnelle à Martine Cartau-Oury dans une affaire qui l'oppose à un élu de l'opposition.



Conseil municipal de Saintry-sur-Seine. La maire, Martine Cartau-Oury (UDI), s'est vue refuser la protection fonctionnelle, contrairement à Machiré Gassama, son 1er adjoint. LP/SEBASTIEN MORELLI

Par Sébastien Morelli

Le 4 juillet 2019 à 14h27, modifié le 4 juillet 2019 à 14h29

Alors que les élections municipales approchent, la majorité continue à se diviser au conseil municipal de Saintry-sur-Seine. En mars dernier déjà, une partie de la majorité avait voté [contre le débat d'orientation budgétaire](#) présenté par la maire, Martine Cartau-Oury (UDI). Deux semaines plus tard, il avait [finalement été adopté](#) et tout semblait être

rentré dans l'ordre. Mais lundi soir, la maire a de nouveau été mise en minorité.

Une délibération demandait ce soir-là que la protection fonctionnelle lui soit accordée. La maire a attaqué un élu de l'opposition, Eloy Gonzalez, pour diffamation. Une [énième poursuite](#), avec des décisions de justice qui ont souvent abouti à des relaxes pour Eloy Gonzalez. La protection fonctionnelle permet aux élus de voir leurs frais de justice pris en charge par la municipalité.

« Il y a des ambitions internes », estime la maire

Cette fois, les conseillers municipaux ont dit stop par 13 voix contre 10. Est-ce que ce sont les 5 000 € de consignation demandés par le juge qui les ont fait fléchir, auxquels seraient venus s'ajouter les frais d'avocat ? Ou le fait qu'en juin 2018, [le tribunal administratif de Versailles](#) avait retoqué la protection fonctionnelle du maire au motif que les conseillers municipaux ne « disposaient pas d'informations suffisamment claires nécessaires » ?

Pas sûr. Car le même soir, le 1er adjoint, Machiré Gassama, a lui aussi demandé la protection fonctionnelle dans deux affaires de diffamation l'opposant également à Eloy Gonzalez, soit un total de 8 000 € de frais de consignation. Mais cette fois, c'est passé à 12 voix pour, 10 contre et une abstention. « Il y a de la zizanie chez eux », s'amuse Eloy Gonzalez. « La fin du mandat approche, il y a des ambitions internes, regrette Martine Cartau-Oury. C'est dans la continuité de ce qui s'est passé lors du débat d'orientation budgétaire. » Pour autant, l'édile annonce sa volonté de poursuivre son action contre Eloy Gonzalez : « Il est fatigant, mais je continue à attaquer. On ne peut pas laisser ce monsieur impuni. »